

Délibération DEL-CC-2025-026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 18 MARS 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (58) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : Florence BAZZOLI pouvoir à Pierre MORIN, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Yannick CHARRIER pouvoir à Jean-François MOREAU, Muriel HELOU-DEVILLERS pouvoir à Jean Claude METAIS, Rachel MERLET pouvoir à Sébastien GRELLIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Karine PIED pouvoir à Denis PRISSET, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (17) : Claire PAULIC, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Yannick CHARRIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABLY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT

Date de convocation : 12-03-2025

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

FINANCES

Budget principal CA2B - Modification de l'Autorisation de Programme CT Argenton 2024-2029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et R.2311-9 ;
Vu la délibération DEL-CC-2024-021 du 19 mars 2024 portant création de l'Autorisation de Programme CT Argenton 2024-2029 ;

Considérant le programme d'investissements prévu sur la période 2024-2029.

Il s'agit d'acter la modification de l'autorisation de programme relative au Contrat Territorial Argenton.

L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Il est rappelé que le programme d'investissement "Contrat territorial Argenton 2024-2029" par suite de la délibération du 19 mars 2024 déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
CT Argenton	440 778,00 €	327 696,00 €	756 312,00 €	627 000,00 €	636 600,00 €	582 600,00 €	3 370 986,00 €
TOTAL	440 778,00 €	327 696,00 €	756 312,00 €	627 000,00 €	636 600,00 €	582 600,00 €	3 370 986,00 €

Constatant le décalage d'un certain nombre de travaux prévus dans le programme initial, il convient de modifier les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
CT Argenton	33 962,40 €	757 460,00 €	733 363,60 €	627 000,00 €	636 600,00 €	582 600,00 €	3 370 986,00 €
TOTAL	33 962,40 €	757 460,00 €	733 363,60 €	627 000,00 €	636 600,00 €	582 600,00 €	3 370 986,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être inscrits chaque année au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

28 MARS 2025

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **28 MARS 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

